



Rapporteur : M. MARTIN

47287

21 - Enseignement 2nd degré

**Restructuration du collège Georges Brassens sur la commune Le Rheu -  
Attribution des marchés de travaux**

Le lundi 21 novembre 2022 à 14h15, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

**Etaient présents :** Mme BILLARD, M. BOHANNE, Mme BOUTON, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, M. MARCHAND, M. MARTIN, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MORICE, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

**Absents et  
pouvoirs :**

Mme ABADIE (pouvoir donné à M. LE MOAL), Mme BIARD (pouvoir donné à M. SORIEUX), M. BOURGEOUX (pouvoir donné à Mme TOUTANT), M. BRETEAU (pouvoir donné à M. DELAUNAY), Mme COURTEILLE (pouvoir donné à Mme BILLARD), Mme COURTIGNÉ (pouvoir donné à M. LE GUENNEC), Mme FAILLÉ (pouvoir donné à M. BOHANNE), Mme FÉRET (pouvoir donné à Mme SALIOT), M. GUÉRET (pouvoir donné à Mme BOUTON), Mme LEMONNE (pouvoir donné à M. SOHIER), M. LENFANT (pouvoir donné à M. MARTIN), Mme MAINGUET-GRALL (pouvoir donné à M. PICHOT), M. MARTINS (pouvoir donné à Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ), Mme MERCIER (pouvoir donné à M. HOUILLOT), Mme MOTEL (pouvoir donné à M. MORAZIN), M. PAUTREL (pouvoir donné à Mme MORICE), Mme ROUSSET (pouvoir donné à M. HERVÉ), M. SALMON (pouvoir donné à Mme ROCHE)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 17h00.

**La Commission permanente**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu le code de la commande publique, notamment les articles L. 2123-1 et R. 2123-1 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1<sup>er</sup> juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 17 juin 2016 ;

Vu les délibérations de la Commission permanente en dates des 25 mars 2019 et 25 avril 2022 ;

### Expose :

La Commission permanente lors de sa séance du 25 avril 2022 a approuvé l'Avant-Projet Définitif (APD) réalisé par l'équipe de maîtrise d'œuvre dont le mandataire est ARCHIPOLE pour la restructuration du collège Georges Brassens sur la commune du Rheu.

L'estimation des travaux lors du lancement de la consultation est de 7 745 000 € HT, soit 9 294 000 € TTC (valeur juillet 2022).

Une consultation des entreprises pour la réalisation des travaux a été lancée le 24 juillet 2022, sous la forme d'un appel d'offres ouvert, décomposée en 16 lots.

En l'absence d'offre dans les délais prescrits, le lot n° 3 « façades et habillages en bois » a été relancé sous la forme d'une procédure adaptée en application des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du code de la commande publique

Lors de sa réunion du 3 novembre 2022, la Commission d'appel d'offres a émis un avis favorable à la passation des marchés relatifs aux lots figurant en annexe.

### Décide :

**- d'autoriser le Président ou son représentant à signer les marchés à passer avec les entreprises proposées par la Commission d'appel d'offres pour les montants figurant en annexe.**

## Vote :

Pour : 53

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en Préfecture le : 24 novembre 2022

ID : CP20220876

Pour extrait conforme

Pour le Président et par délégation